

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 12.06.2025
Nombre de conseillers présents
et représentés : 20

Votants : 20
Délibération publiée le :
24/06/2025

D.FI.25.03.08**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Julien PERRIN, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Marc PUYPE, Denise BOUVIER, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH,

ONT DONNÉ PROCURATION : David RICHARD (pouvoir à Julien Perrin), Loïc CALARD (pouvoir à Nathalie Llambrich), Michel MITANNE (pouvoir à Myriam Saint Genis), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Yves Vençon), Eric BA (pouvoir à Catherine Ba), Martine PAVAILLER (pouvoir à Jean-Michel Masson)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

M. Rappy explique à l'Assemblée que lors de l'élaboration du budget principal, il avait été évoqué la possibilité de souscrire un emprunt d'un million d'euros. Dans la préparation budgétaire, 900 000.00€ ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250619-250308_DM1BP-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2025

D.FI.25.03.08

Il convient d'augmenter les crédits de 100 000.00€ et d'emprunter un million d'euros à la Banque des Territoires.

Emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-231-131 Groupe scolaire	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'augmentation de 100 000€ tel que présentation dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente.

Pour : 15 voix

Contre : 5 voix (J. Arrambourg, C. Ba, E. Ba, D. Bouvier, Y. Vençon)

Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire

Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfours citoyens » accessible par le site internet www.telerefours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250619-250308_DM1BP-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2025